



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contenu des programmes d'éducation à la sexualité

Question écrite n° 2501

Texte de la question

M. Philippe Juvin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur les contenus des programmes d'éducation à la sexualité dispensés dans les établissements scolaires. L'importance de la sensibilisation des élèves aux questions de santé sexuelle, de prévention des infections sexuellement transmissibles et de lutte contre les discriminations est parfaitement admise. Cependant, des remontées de terrain font état de contenus jugés inadaptés à l'âge des élèves, voire de nature à véhiculer des idéologies susceptibles de troubler leur développement. À titre d'exemple, certains supports, destinés à un public très jeune, évoqueraient des pratiques sexuelles très détaillées, des concepts controversés liés à l'identité de genre ou des thématiques telles que le chemsex, sujets particulièrement perturbants pour leur âge. Il est essentiel que l'éducation à la sexualité respecte le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018, en veillant à l'adéquation des supports pédagogiques à l'âge et à la maturité des élèves. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour garantir que les contenus enseignés soient conformes aux directives officielles et adaptés au public scolaire concerné.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2501

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6342